

# déi Lénk

David Wagner  
Député

Marc Baum  
Député



Luxembourg, le 21 janvier 2020

Concerne : Question parlementaire relative à la décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.

Monsieur le Président,

*Conformément à l'article 83 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration ainsi qu'à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale.*

Le Groupe de travail d'experts des Nations-Unies sur les personnes d'ascendance africaine définit ces personnes comme les descendant.e.s des victimes africaines de la traite transatlantique ainsi que les descendant.e.s des migrant.e.s s'étant rendu.e.s plus récemment en Amérique, en Europe, en Asie ou même ailleurs sur le continent africain. Leur nombre est estimé à environ 150 millions, dont la plupart se trouvent en Amérique Latine et dans les Caraïbes, mais aussi partout ailleurs dans le monde.

Aujourd'hui, en Europe et au Luxembourg, les personnes d'ascendance africaine sont parmi les groupes les plus pauvres et les plus marginalisés de la population, que ce soit les individus d'ascendance africaine qui sont nés en Europe ou qui y vivent depuis longtemps et sont citoyens d'un État membre, ou les migrant.e.s récent.e.s. De nombreuses études menées par des organismes nationaux et internationaux montrent que les personnes d'ascendance africaine continuent d'avoir un accès restreint à l'enseignement et à des services de santé de qualité, ainsi qu'au logement.

Tenant compte de ce constat, l'Assemblée générale des Nations-Unies a proclamé la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine dans sa Résolution 68/237, qui s'étend de 2015 à 2024. Cette Décennie a pour objectif principal de renforcer les actions et mesures garantissant le plein exercice des droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques des personnes d'ascendance africaine, et leur pleine et égale participation dans la société.

Au niveau national, il est demandé aux États Membres de prendre des mesures concrètes pour mener à bien les objectifs de cette décennie, et notamment :

- De célébrer le lancement de la Décennie internationale au niveau national et élaborer des programmes d'action et des activités y relatifs;
- De promouvoir davantage les connaissances à l'égard de la culture, de l'histoire et du patrimoine des personnes d'ascendance africaine, notamment en encourageant la pleine intégration dans les programmes scolaires de leur histoire et de leur contribution à l'histoire;
- D'appuyer les initiatives visant à éduquer et former les organisations non gouvernementales et les personnes d'ascendance africaine à l'utilisation d'outils fournis par

les instruments internationaux de défense des droits de l'homme, relatifs au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée ;

- De veiller à ce que les manuels scolaires et autres supports pédagogiques relatent exactement les faits historiques se rapportant au colonialisme et à l'esclavage, de façon à éviter les stéréotypes ainsi que la distorsion et la falsification de ces faits historiques, qui peuvent conduire au racisme, à la discrimination raciale et à l'intolérance qui y est associée. Ces faits historiques incluent le rôle des pays qui ont été responsables du colonialisme ou en ont tiré profit, comme cela a été le cas pour le Luxembourg à travers sa participation à la colonisation belge.

Dans ce contexte, nous voudrions poser les questions suivantes conjointement et pour chaque domaine de responsabilités qui est propre à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration et à Madame la Ministre de la Culture et à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale :

1. La célébration du lancement de la décennie est-elle prévue par l'État luxembourgeois ?
2. Quelles mesures Mesdames et Monsieur les Ministres prévoient-ils de mettre en place afin de permettre une meilleure connaissance de la culture, de l'histoire et du patrimoine des personnes d'ascendance africaine du Luxembourg ?
3. Quelles sont les mesures concrètes que Mesdames et Monsieur les Ministres comptent prendre afin de lutter contre la distorsion et la falsification des faits historiques se rapportant à l'esclavage et au colonialisme, qui peuvent conduire au racisme, et à la discrimination raciale ?
4. Quelles sont les actions que Mesdames et Monsieur les Ministres comptent mettre en place afin que les faits historiques concernant la participation luxembourgeoise à la colonisation belge, ainsi que le profit que ce pays en a tiré soient diffusés ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations,

David Wagner



Marc Baum



**Réponse commune de Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration et de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 1752 de Messieurs les Députés David Wagner et Marc Baum relative à la décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.**

Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (MIFA) met en œuvre des politiques d'intégration et d'inclusion avec l'objectif de permettre à toute personne qui réside sur le territoire du Luxembourg de prendre une part active à la vie en société. En matière de nationalités et d'ascendances, ces politiques ne s'adressent pas à une nationalité ou à une ascendance en particulier, mais elles s'attachent à favoriser le vivre-ensemble au sein de la société luxembourgeoise.

Le Département de l'Intégration du MIFA dispose d'une panoplie d'outils de cofinancement qui sont utilisés afin d'inciter et de soutenir les communes, les associations et les entreprises dans leurs projets en matière de sensibilisation aux autres cultures et donc en matière d'intégration. Il est ainsi possible de soutenir et de cofinancer des activités et des projets mis en œuvre par des associations de personnes d'ascendance africaine. Par ailleurs, le MIFA est l'un des principaux soutiens financiers du Festival des Migrations, événement qui permet, entre autres, aux différentes communautés installées au Luxembourg de présenter leurs cultures au grand public.

Concernant le **matériel didactique** utilisé dans les écoles, il convient de distinguer entre la forme (représentation des personnages), le fond (choix des textes, illustrations) et la didactique (présentation didactique d'un contenu). Il faut aussi faire la part des choses entre le matériel élaboré par les soins du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) et les manuels d'éditeurs étrangers dont le contenu et les points de vue adoptés ne relèvent pas de la responsabilité du MENJE. L'histoire de la colonisation relatée dans les manuels d'éditeurs français en est un exemple. Les enseignants sont évidemment libres de présenter un autre point de vue que celui véhiculé par les manuels. L'approche critique par rapport aux textes et aux sources est d'ailleurs une des compétences clé transversales mises en avant par le curriculum.

Dans les matériels didactiques élaborés sous l'égide de la division de développement de matériels didactiques du Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT), les auteurs veillent à une représentation inclusive et diversifiée des personnages, de leurs contextes socio-culturels, linguistiques et ethniques ainsi que de leur genre et des constellations familiales dans lesquelles ces personnages sont présentés. Dans cette approche inclusive et diversifiée, l'ascendance des personnes représentées est une priorité parmi d'autres. Il s'agit de présenter aux élèves une image au plus près de la réalité hétéroclite de nos sociétés. Le nouveau matériel élaboré pour le cours de français à l'école fondamentale est conçu dans cette optique et représente des personnages de toutes sortes de nationalités et d'origines.

Au cours de français, les auteurs et artistes de la Francophonie sont représentés dans les programmes et/ou manuels à travers des textes d'actualité ou littéraires de tous genres. Les enseignants ont ainsi la

possibilité d'attirer l'attention des élèves sur la diversité de la littérature francophone et l'importance des auteurs africains, que ce soit dans une visée culturelle ou littéraire.

En ce qui concerne les **programmes**, le volet de la distorsion et de la falsification de faits historiques est évidemment traité au cours d'histoire, mais se prête aussi au cours Vie et société, dans le domaine intitulé « Lebensformen, Welt und Gesellschaft ». À l'enseignement secondaire classique, le sujet de la colonisation est notamment traité en classe de 3<sup>e</sup> (*L'impérialisme et la colonisation*) et de 1<sup>re</sup> (*La décolonisation et le Tiers Monde*). À l'enseignement secondaire général, un chapitre sur l'Afrique est intégré dans le manuel de la discipline Connaissance du monde contemporain utilisée en classes de 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> de la section SO.

Le MENJE propose, sous la coordination du SCRIPT, une vaste offre dans le domaine **l'éducation à la citoyenneté** et de **l'éducation culturelle** qui met aussi l'accent sur le multiculturalisme. Conscient qu'il est important de donner aux étudiants des occasions concrètes d'apprendre à connaître les cultures du monde entier, dont bien sûr aussi la culture africaine, le SCRIPT a poursuivi dans ce contexte différentes pistes ces dernières années pour favoriser une telle éducation culturelle.

Un partenaire majeur de ce projet est l'Action Solidarité Tiers Monde (ASTM) asbl, avec laquelle le SCRIPT a non seulement étendu sa coopération à long terme l'été dernier, mais a également augmenté le budget prévu dans la convention pour lancer davantage de projets. Avec l'aide de l'ASTM, le SCRIPT poursuit l'initiative de promouvoir des ateliers créatifs au sein des écoles dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, des traditions et du patrimoine. Lors des « Ateliers des cultures » de l'ASTM, les élèves sont encadrés par des artistes issus de divers pays du Sud, ce qui permet de familiariser les participants à des expressions culturelles issues de leurs pays. Les élèves découvrent des musiques, chants, rythmes, danses, coutumes, traditions et des expressions diverses des pays en développement. Pendant toute la durée des ateliers, les jeunes sont incités à poser des questions sur le pays originaire des artistes ou à parler de leurs propres pays d'origine et des raisons de l'avoir quitté. Les artistes appliquent et transmettent de manière ludique et pédagogique les valeurs, attitudes et comportements d'une citoyenneté mondiale, notamment la créativité, la tolérance, l'engagement en faveur de la solidarité et du développement durable. Les deux partenaires collaborent en outre étroitement dans la promotion et l'organisation d'un grand festival annuel, lors duquel ces activités culturelles sont présentées à un large public.

À part la collaboration avec l'ASTM, le SCRIPT propose aussi sur sa plateforme *Kulturama* des projets créatifs et culturels assurés par des artistes issus de tous les domaines de la culture. Parmi ces artistes, certains proviennent de pays africains, mais il y a aussi des artistes luxembourgeois ayant étudié des techniques africaines et qui tentent de les rendre plus populaires au Luxembourg. La plateforme permet à des écoles d'organiser des projets culturels très variés. Parmi les projets récents dans le domaine du multiculturalisme, il y a lieu de citer le projet d'un livre sur la Guyane, des ateliers de musique sur l'utilisation de djembés et de cajons ainsi que des semaines thématiques sur l'Afrique, lors desquelles les élèves ont pu apprendre des techniques de poterie et s'adonner à des danses africaines.

Plusieurs projets de collaboration entre le MENJE, le Centre d'éducation interculturelle (IKL) de l'ASTI et d'autres partenaires ont permis d'élaborer des dossiers pédagogiques en relation avec la thématique de

la présente question parlementaire. À titre d'exemple, on peut citer le projet « Sénégalités » ou encore le dossier pédagogique accompagnant le film « Schwarze Mann – un Noir parmi nous ».